

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **10 Septembre 2024**

Délibération n°2024-MAIRIE-033

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de septembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, SAUVAIRE Manuela

Procurations : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à M. NARDINI Carole), RIBIERE Ludovic (pouvoir à M. LECOURT Didier)

Absents excusés : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, VOLPELLIERE Stéphanie

M SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ACQUISITION PARCELLES C426 C413 C425 C412 ET B762

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acquérir plusieurs parcelles appartenant actuellement à Edith Bergogne, suivant détail ci-dessous :

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

Convocation le :
03/09/2024

Cadastre	Superficie	Type	Prix (€/ha)	Total
C 426 et C 413	0,445	Terres plates défrichées	15 000,00 €	6 675,00 €
C 425 et C 412	0,194	Bois et olivier en terrasse	15 000,00 €	2 910,00 €
B 762	0,2735	Terre en contre bas du lotissement route de Parnargues boisée	2 000,00 €	547,00 €
	0,9125			10 132,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'approuver l'acquisition des parcelles **C426 C413 C425 C412 ET B762** pour un montant total de dix mille cent trente-deux euros (10 132€), en vue d'étendre le patrimoine communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire (ou toute personne qu'il substituera) à signer l'acte notarié qui actera ce transfert de propriété devant Notaire
- De dire que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

le Maire

Accusé de réception en préfecture

030-213001829-20240912-2024-MAIRIE-033-AI

Date de télétransmission : 12/09/2024

Date de réception préfecture : 12/09/2024